


FORMATION INITIALE SCOLAIRE

SECONDE PROFESSIONNELLE

Nature-Jardin-Paysage- Forêt

Public concerné	Apprenant sous statut scolaire
Conditions et délai d'accès	⇒ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ⇒ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
Prérequis et aptitudes	⇒ Issu(e) d'une classe de 3 ^e . ⇒ Avoir un réel intérêt pour la nature et le travail extérieur. ⇒ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
Objectifs	La Seconde professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt (NJPF) regroupe des compétences professionnelles communes aux 3 secteurs professionnels que sont le paysage, la forêt et les espaces naturels. Les élèves choisissent cette famille de métiers s'ils sont intéressés par les apprentissages des compétences professionnelles liés à l'aménagement des espaces naturels, du paysage, des forêts en vue de préparer une des spécialités de baccalauréat professionnel agricole.
Durée de formation	→ 570 heures de formation sur un an → 18 semaines à la MFR → 22 semaines en entreprise
Contenus et compétences	<u>COMPETENCES VISEES</u> → Débuter une professionnalisation dans les différents secteurs des métiers de la nature et du paysage → Acquérir des expériences de terrain grâce à l'alternance, mais aussi aux chantiers pédagogiques → Développer sa culture générale → Elaborer son parcours de formation grâce aux visites, interventions, partenariats... → Gagner en rigueur et en autonomie. <u>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</u> → Gestion et aménagement des espaces → Réalisation de chantiers d'entretien des espaces et utilisation des matériels. → Travaux des aménagements paysagers → Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux → Travaux forestiers
Types d'entreprise d'accueil	Secteur du paysage : Paysagiste ou collectivités territoriales (service « espace vert ») Secteur de la nature et de l'environnement : Associations de protection de la nature, Conservatoire du patrimoine naturel, Syndicats de rivière, Conseil Départemental au service chargé des Espaces Naturels Sensibles, Fédérations Départementales des Chasseurs, Fédérations Départementales de la Pêche, Collectivité (un espace naturel à gérer ou à créer), domaine privé, exploitation agricole (avec des Mesures agri-environnementales), Groupe ornithologique, Communauté de communes, Syndicat de bassin, Association de réinsertion travaillant sur les milieux naturels, Association faisant de l'animation nature.

Modalités d'évaluation	Evaluations : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostique, lors de l'entretien et dès les premières semaines - formative, tout au long du cycle de formation
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique. Matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.</p>
Poursuites envisageables	Après la classe de Seconde professionnelle NJPF, les élèves passent en Première professionnelle dans une des spécialités de baccalauréat professionnel : Forêt, Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) ou Aménagements Paysagers.
Tarifs	Détail sur le site internet.
Lieu	<p>MFR de Chaingy - 27 route de Blois - 45380 Chaingy Tél : 02.38.88.86.29 – mail : mfr.chaingy@mfr.asso.fr - Site : mfr-chaingy.fr</p> <p>Notre établissement et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou en difficultés d'apprentissage. Nous consulter</p> 
Responsables de l'action	<p>Thibaud DUDAL, Directeur de la MFR de Chaingy Pascaline DEVIGE, Clara BUSSIT, Référentes de formation</p>

